

Des sans-papiers face à la circulaire Retailleau

A la Cimade de Rouen, les principaux concernés s'inquiètent du durcissement des critères de régularisation

REPORTAGE

ROUEN - envoyée spéciale

C''est de pire en pire pour les immigrés.» Sarah (toutes les personnes citées par un prénom ont requis l'anonymat) aimeraient que «le gouvernement change d'avis», mais en attendant, cette Algérienne sans papiers mesure la difficulté du parcours dans lequel elle s'est engagée. Dans les locaux de l'association d'aide aux migrants de Rouen, ils sont quelques immigrés à défiler, ce jeudi 30 janvier, pour se faire aider à constituer un dossier de régularisation ou obtenir un rendez-vous en préfecture. Ou simplement être épaulés. Et les esprits ne sont pas enthousiastes, tandis que le ministre de l'intérieur Bruno Retailleau a diffusé le 23 janvier une nouvelle circulaire visant à durcir les critères de régularisation.

Ce texte remplace la circulaire Valls de 2012 qui permettait à environ 30 000 personnes d'être régularisées chaque année, au titre du travail qu'elles exercent ou, plus souvent, de leur vie privée et familiale en France. Désormais, en dehors de certains travailleurs dans des métiers en tension, la régularisation n'interviendra qu'au terme de sept ans de présence (contre cinq aujourd'hui), sous réserve d'une certification du niveau de français, en l'absence de comportement troubant l'ordre public et d'obligation de quitter le territoire français (OQTF) de moins de trois ans.

Deux ans de plus à attendre

Si l'est encore trop tôt pour mesurer la façon dont les préfectorés se saisissent du texte, son écho parvient aux principaux intéressés comme une menace sourde. Arrivée il y a un an et demi en France, Sarah vit à Rouen avec son mari et ses deux enfants. Si son époux, sans-papiers, réussit à glaner quelques petits boulots au noir, Sarah bute contre son statut administratif. «Les patrons ont peur, ils ne veulent pas m'embaucher», dénonce l'avocate rouennaise en droit des étrangers Cécile Madeline.

Ensuite a beau être déclarée pour les trois heures de ménage qu'elle effectue au quotidien dans des ap-



Atanda, 30 ans, à Rouen, le 30 janvier. CAMILLE MILLERAND/DIVERGENCE POUR «LE MONDE»

partements, elle a remarqué que ses collègues en règle gagnent plus qu'elle. Elle ne peut pas s'en plaindre. Elle n'a pas encore déposé sa demande de titre de séjour auprès de la préfecture. Alors elle prend son mal en patience. Viviane Hué, la bénévole de 70 ans qui l'accompagne, assistante sociale à la retraite, explique qu'elle attendait «la fin de l'année et qu'elle soit régularisée». Celui d'espérer un refus et une OQTF. Maintenant que la circulaire Retailleau exige sept ans de présence sur le territoire, elle doit attendre encore deux ans, car ça ne fait que «cinq ans qu'Emé est «coincée», vit à la rue, qu'elle a laissé ses quatre enfants en Angola. En son absence, sa fille de 15 ans est devenue mère, à la suite d'un viol. «Comme je ne suis pas là-bas, je ne sais pas ce qu'il s'y passe vraiment», souffle Fadila. Elle est d'accord pourtant, pour qu'on réduise l'immigration; d'accord pour que la France n'accepte pas «tout le monde» et exige un niveau de français aux immigrés. Mais pas à sa mère.

Elle ne trouve en revanche «pas normal» que les demandeurs d'asile aient, selon elle, «des aides et des logements faciles». Elle se souvient aussi de cette réfugiée ukrainienne qui s'était fait contrôler sans titre de transport dans le bus. «Elle a montré son récépissé et le contrôleur ne lui a pas mis d'amende. Si ça avait été moi, je suis sûre que faisons étaient verbalisées. C'est pas normal», répète-t-elle.

Installé dans un autre bureau de la permanence associative, Alexandre n'est pas opposé à ce que «les étrangers qui font n'importe soient expulsés». Mais, «on n'est pas tous des voleurs», insiste

ce Brésilien de 38 ans qui voudrait des papiers. Père de deux enfants, il cumule dix années de présence sur le territoire. Néanmoins, son dossier de demande de régularisation comporte des fragilités. En particulier ce bracelet électronique qu'il a porté six mois en 2016 pour avoir, dit-il, «rendu service à son patron» qui lui a demandé de l'aider à passer à tabac l'amant de sa femme. Et puis il a récupéré d'un OQTF à la même époque.

Attaqués en tout genre

Mais depuis, «je vis comme un Français», assure-t-il. Ce qui manque c'est d'aller en vacances au Brésil et de faire un crédit pour acheter une maison». Viviane Hué essaye de «gonfler» son dossier, pourtant déjà épais comme deux bottines. «On n'a pas le diplôme de français mais on a des certificats de formation, on démonte l'anglais et on travail dans des espaces confinés. Et il est professeur de ju-jitsu dans un club», enumère la bénévole. Comme la circulaire Retailleau exige un niveau de langue certifié, Alexandre s'est aussi renseigné auprès de l'Alliance française de Rouen et, pour 500 euros, il pourra dérocher une preuve de son niveau B1. Alexandre reconnaît

«On met à ces gens encore plus de bâtons dans les roues»

VIVIANE HUE
retraitée bénévole

qu'il a pris du retard dans l'apprentissage du français, en évitant longtemps au seul contact de collègues lusophones sur des chantiers de décontamination au plomb et à l'amiante.

«On demande aux gens des parcours invraisemblables en leur mettant encore plus de bâtons dans les roues», regrette Viviane Hué. En matière d'intégration, sous le régime de la circulaire Valls, les certificats de scolarisation des enfants étaient des pièces maîtresses. Mais la circulaire Retailleau ne les mentionne plus. Les bénévoles devront redoubler d'imagination pour étayer auprès des préfectorés l'insertion de gens pourtant contraints à des existences discrètes. «On fournit déjà des attestations de visite de musées, illustre Viviane Hué. On fournit aussi des lettres de voisins pour prouver qu'ils se conduisent bien et ne font pas de bruit.»

Atanda n'a pas de voisin. Cette Nigériane de 30 ans, mère de trois enfants, est à la rue, comme d'autres. La famille est tantôt hébergée par le SAMU social, «une semaine ici, trois jours là». «Je suis si fatiguée», confie-t-elle. Ballottée entre ces hébergements, sa fille ainée arrive souvent en retard à l'école. Atanda a déposé un dossier de régularisation en décembre 2023. Elle est sans nouvelle depuis. «Je veux commencer une nouvelle vie, payer mes impôts, faire de mon mieux», promet-elle. Voilà huit ans qu'Atanda est en France.

De ce point de vue, elle remplit le nouveau critère de la circulaire Retailleau, assimilé, selon le texte, à un «indice d'intégration pertinent». Atanda peut dire ce que huit années d'errance lui ont apporté: des migraines ophtalmiques chroniques. «Je pense trop, justifie-t-elle, je me demande si Dieu va m'aider. Faire davantage attendre les gens est une folie», tranche Jacqueline Madeline. A 84 ans, cette ménagère retraitée engagée à la Cimade de Rouen questionne: «On veut des gens qui arrivent avec un espoir ou qui font la queue aux Restos du cœur? Qui supporterait ça?» ■

JULIA PASCUAL

Education : les chefs d'établissement alertent sur les postes vacants

Seuls 10 % des collèges et lycées disposent de tout leur personnel, selon une enquête, publiée vendredi par le syndicat SNPDEN-UNSA

C''est une nouvelle alerte dans un système scolaire français en crise. Seuls 10 % des collèges et lycées disposent de tout leur personnel. Dans 90 % d'entre eux, les principaux et les proviseurs comptent au moins un poste vacant ou un agent non remplacé depuis plus de quinze jours, selon une enquête réalisée début 2025 par leur syndicat majoritaire, le SNPDEN-UNSA, publiée vendredi 31 janvier. Près de 2 200 ont répondu, ce qui représente 30 % des établissements du second degré public.

Le personnel enseignant connaît les difficultés. Il manque au moins un professeur dans deux tiers des établissements, d'après ce sondage. Dans la moitié des collèges et lycées, il s'agit d'une absence non remplacée depuis plus de quinze jours, mais,

dans 16 % des cas, le poste est vacant depuis la rentrée.

Pour Bruno Bobkiewicz, secrétaire général du SNPDEN-UNSA, «cette enquête démontre que ce sont bien les absences de longue durée qui conduisent à des milliers d'heures perdues chaque jour, et non le remplacement de courte durée» sur lequel le ministère de l'éducation nationale s'est concentré avec la mise en place du «pacte enseignant», cette rémunération complémentaire pour les professeurs qui assurent des heures de cours ou des missions supplémentaires.

Interrogé, le ministère de l'éducation nationale ne confirme pas ces chiffres, expliquant que «seuls une poignée d'établissements présentent une absence complète (soit dix-huit heures par semaine) en français et en maths», disciplines

parmi les plus touchées par la pénurie de professeurs.

Selon les dernières statistiques connues, le taux de remplacement des absences de longue durée qui conduisent à des milliers d'heures perdues chaque jour, et non le remplacement de courte durée» sur lequel le ministère de l'éducation nationale s'est concentré avec la mise en place du «pacte enseignant», cette rémunération complémentaire pour les professeurs qui assurent des heures de cours ou des missions supplémentaires.

Pour Bruno Bobkiewicz, la crise d'attractivité qui connaît le métier d'enseignant n'est qu'une des causes d'un problème plus systémique. «Les restrictions budgétaires pèsent aussi, comme on l'a constaté avec des fermetures de

vannes pour le recrutement de contractuels», note le responsable syndical. Fin 2024, des contrats d'enseignants non titulaires n'ont en effet pas été reconduits dans plusieurs académies pour des raisons budgétaires, avant que le ministère demande de «cesser ces licenciements».

Un «effet domino» Mais les difficultés de remplacement et de postes vacants ne concernent pas que les professeurs, selon le syndicat de chefs d'établissement. Des assistantes sociales aux infirmières scolaires en passant par les agents administratifs et même le personnel de direction, l'ensemble des métiers de l'éducation est touché à des degrés divers. Ainsi, dans 8 % des collèges et lycées, il manque un conseiller principal d'éducation

(CPE), tandis que les postes d'accompagnants d'élèves en situation de handicap ne sont pas tous pourvus ou remplacés dans 40 % des établissements.

Béatrice Laurent, secrétaire nationale politiques éducatives de l'UNSA, parle d'un «effet domino» sur toute l'institution. «Quand du personnel de direction est absent sur une longue période, cela peut être des conseillers pédagogiques ou des inspecteurs qui assurent le remplacement», note-t-elle. Selon les répondants, 6 % des chefs d'établissement n'ont pas de remplaçant depuis plusieurs semaines, et 3 % des postes sont vacants depuis la rentrée.

Ces manques de personnel conduisent collèges et lycées à travailler dans des conditions dégradées, relate l'UNSA. «Les chefs d'établissement deviennent des

factotums qui peuvent remplacer un secrétaire général pour passer des commandes, surveiller la cantine ou la grille d'entrée à la place d'un assistant d'éducation ou d'un CPE», commente Didier Georges, proviseur et membre du bureau national du SNPDEN-UNSA.

D'après un Livre blanc du syndicat sur les conditions de travail du personnel de direction, à paraître en mars, un membre du personnel de direction sur quatre estime passer les trois quarts de son temps à des tâches qui ne relèvent pas de l'exercice de sa profession. Pour près de 35 %, le manque d'effectifs pèse sur leur métier. Près de 70 % travaillent ainsi plus de cinquante heures par semaine. Une amplitude horaire en hausse par rapport à il y a dix ans. ■

SYLVIE LIECHERBONNIER